



Inscription pôle emploi

Par **Chica40440ondres**, le **25/02/2019** à **10:09**

Bonjour

Je suis officiellement au chômage depuis le 14 février suite a un licenciement économique. A ce jour mon inscription pole emploi n est toujours pas faite. Une conseillère pôle emploi vient de me dire qu'il fallait un delai de un mois. Les papiers csp ont été envoyé en temps et en heure par ma société . Suite a une maladie professionnelle j'ai un projet de reconversion, la formation débute fin mars .. est il possible de ne pas etre toujours inscrite par pole emploi alors que je suis officiellement chômeuse depuis le 14 fevrier.. je ne peux attendre 1 mois . De même pour mon salaire de février. Quels sont mes droits? Pole emploi est il en droit également ?

Cordialement

Par **lelicenciement**, le **25/02/2019** à **11:51**

Bonjour,

Dans quelle situation êtes-vous ? Avez-vous accepté un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) s'il vous a été proposé ?

Qu'en est-il du préavis ?

Par **P.M.**, le **25/02/2019** à **11:52**

Bonjour,

Vous voulez dire que le terme du délai de réflexion du CSP était le 14 février...

Jusqu'à cette date c'est l'employeur qui doit vous verser votre salaire et l'allocation de sécurisation professionnelle ne sera versée par Pôle Emploi que début mars donc a priori, il

n'y a pas de temps de perdu puisque je présume que de votre côté vous avez fait le nécessaire...